



Politique institutionnelle de santé 2026–2030

« Une communauté informée, protégée et accompagnée est une communauté plus résiliente. »

Période 2026–2030

« Pour une santé accessible, équitable, préventive et respectueuse de la dignité humaine »

I. Préambule

La santé constitue un élément essentiel de la dignité humaine, du développement social et économique et de la stabilité des communautés.

L'ONG-A.SI.BA, Association Siguida Baara, inscrit la promotion de la santé au cœur de son engagement en faveur des populations vulnérables et des communautés confrontées à des difficultés d'accès aux services essentiels.

À travers cette Politique institutionnelle de santé 2026-2030, l'ONG-A.SI.BA définit les principes, orientations, responsabilités et mécanismes qui encadrent ses interventions dans le domaine sanitaire.

Cette politique vise à assurer une approche cohérente, inclusive, communautaire, responsable et durable de toutes les actions sanitaires conduites ou soutenues par l'organisation.

II. Vision

L'ONG-A.SI.BA œuvre pour une société dans laquelle chaque personne, particulièrement les populations vulnérables, peut accéder à des services de santé de qualité, sans discrimination, dans le respect de sa dignité et de ses droits.

III. Mission

La mission de l'ONG-A.SI.BA en matière de santé est de contribuer à :

- améliorer l'accès aux services sanitaires essentiels ;
- promouvoir la prévention et l'éducation sanitaire ;
- renforcer la santé communautaire ;
- protéger les femmes, les enfants et les personnes vulnérables ;
- contribuer à la santé maternelle, néonatale et infantile ;
- prévenir la malnutrition et promouvoir une alimentation adéquate ;
- promouvoir la santé mentale et le soutien psychosocial ;
- renforcer les capacités des communautés et acteurs locaux ;
- soutenir les réponses sanitaires en situation d'urgence ;

- favoriser les partenariats permettant d'améliorer durablement la santé des populations.

IV. Objectif général

Contribuer à l'amélioration durable de l'état de santé et du bien-être des populations dans les zones d'intervention de l'ONG-A.SI.BA, en particulier les personnes et communautés en situation de vulnérabilité.

V. Objectifs spécifiques

L'ONG-A.SI.BA poursuivra notamment les objectifs suivants :

1. améliorer l'accès aux services de santé essentiels ;
2. renforcer la prévention des maladies ;
3. améliorer les connaissances sanitaires des populations ;
4. renforcer la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile ;
5. contribuer à la prévention et à la prise en charge de la malnutrition par orientation vers les services compétents ;
6. promouvoir la santé mentale et le soutien psychosocial ;
7. renforcer la protection sanitaire des enfants et des personnes vulnérables ;
8. développer les capacités des relais et acteurs communautaires ;
9. renforcer la préparation et la réponse aux urgences sanitaires ;
10. promouvoir l'hygiène, l'eau potable, l'assainissement et un environnement favorable à la santé ;
11. améliorer la coordination entre communautés, structures sanitaires et partenaires ;
12. renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sanitaires pour orienter les interventions.

VI. Principes directeurs

Toutes les interventions sanitaires de l'ONG-A.SI.BA reposent sur les principes suivants.

1. **Dignité humaine** — Chaque bénéficiaire doit être traité avec respect, considération et humanité.
2. **Égalité et non-discrimination** — Aucune personne ne doit être exclue d'une intervention en raison de son sexe, âge, handicap, situation sociale, origine, situation économique ou autre caractéristique.
3. **Équité** — Les ressources et interventions doivent accorder une attention particulière aux personnes et communautés qui présentent les besoins les plus importants.
4. **Participation communautaire** — Les communautés doivent participer à l'identification des besoins, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des interventions.
5. **Confidentialité et protection des données** — Les informations personnelles et sanitaires des bénéficiaires doivent être protégées et utilisées uniquement dans le cadre légitime des interventions.
6. **Redevabilité** — L'ONG-A.SI.BA doit pouvoir rendre compte aux bénéficiaires, autorités, partenaires et bailleurs de ses activités, décisions et ressources.
7. **Transparence** — Les ressources mobilisées pour les interventions sanitaires doivent être gérées de manière responsable, traçable et transparente.
8. **Qualité et sécurité** — Les interventions doivent respecter les normes et procédures applicables et rechercher l'amélioration continue de la qualité.

9. **Prévention** — La prévention doit être privilégiée chaque fois qu'elle permet de réduire les risques sanitaires.
10. **Partenariat** — L'ONG-A.SI.BA privilégie la complémentarité avec les autorités sanitaires, collectivités, structures de santé, organisations communautaires, partenaires techniques et financiers et autres acteurs compétents.

VII. Axes stratégiques 2026-2030

Axe 1. Accès aux services de santé

L'ONG-A.SI.BA contribuera à réduire les obstacles qui empêchent les populations vulnérables d'accéder aux services sanitaires.

Actions prioritaires :

- campagnes de sensibilisation ;
- orientation vers les structures sanitaires ;
- activités communautaires de proximité ;
- accompagnement des personnes vulnérables ;
- appui aux structures sanitaires dans le cadre de partenariats ;
- mobilisation de professionnels qualifiés lorsque les conditions institutionnelles et réglementaires le permettent.

Axe 2. Santé maternelle, néonatale et infantile

L'ONG-A.SI.BA développera des actions visant à renforcer la protection de la mère et de l'enfant.

Actions :

- sensibilisation sur les consultations prénatales et postnatales ;
- promotion de l'accouchement assisté par du personnel qualifié ;
- sensibilisation sur les signes de danger pendant la grossesse ;
- promotion de la santé du nouveau-né ;
- sensibilisation sur la vaccination selon les programmes nationaux ;
- promotion de l'allaitement et des pratiques nutritionnelles adaptées ;
- orientation des cas nécessitant une prise en charge.

Axe 3. Santé sexuelle et reproductive

L'organisation contribuera à l'accès à une information fiable et adaptée sur la santé reproductive.

Actions :

- information et sensibilisation ;
- orientation vers les services compétents ;
- prévention des grossesses à risque ;
- sensibilisation des adolescents et jeunes ;
- promotion de la santé reproductive des femmes et des filles ;

- soutien à la prévention des violences basées sur le genre et orientation des survivantes vers les services appropriés.

Axe 4. Nutrition

L'ONG-A.SI.BA considère la nutrition comme un déterminant majeur de la santé.

Actions :

- sensibilisation sur l'alimentation équilibrée ;
- promotion des bonnes pratiques nutritionnelles ;
- dépistage communautaire lorsque réalisé dans le cadre approprié ;
- référencement des cas vers les structures compétentes ;
- sensibilisation des femmes enceintes et allaitantes ;
- prévention de la malnutrition infantile.

Axe 5. Santé mentale et soutien psychosocial

Une attention particulière sera accordée aux personnes affectées par les crises, déplacements, violences, pertes familiales et autres situations de vulnérabilité.

Actions :

- sensibilisation ;
- écoute et soutien psychosocial de première ligne par des personnes formées ;
- identification des situations nécessitant une orientation ;
- référencement vers des professionnels compétents ;
- lutte contre la stigmatisation ;
- accompagnement communautaire.

Axe 6. Santé et protection de l'enfant

L'ONG-A.SI.BA s'engage à placer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de ses interventions.

Elle contribuera notamment à :

- prévenir les violences contre les enfants ;
- promouvoir l'accès aux services de santé ;
- identifier et orienter les enfants en situation de vulnérabilité ;
- soutenir les familles vulnérables ;
- renforcer la sensibilisation des communautés ;
- protéger la confidentialité et la dignité des enfants.

Axe 7. Santé communautaire

L'ONG-A.SI.BA développera une approche de proximité basée sur les communautés.

Les actions pourront comprendre :

- formation des relais communautaires ;
- sensibilisation porte-à-porte ;
- causeries éducatives ;
- campagnes communautaires ;
- référencement ;
- mobilisation sociale ;

- veille communautaire ;
- participation des leaders communautaires.

Axe 8. Hygiène, eau, assainissement et environnement

L'ONG-A.SI.BA reconnaît l'importance des conditions environnementales dans la prévention des maladies.

Actions :

- promotion du lavage des mains ;
- sensibilisation sur l'eau potable ;
- promotion de l'assainissement ;
- gestion responsable des déchets ;
- sensibilisation sur la salubrité ;
- prévention des risques environnementaux ;
- mobilisation communautaire pour des environnements plus sains.

Axe 9. Santé en situation d'urgence

Dans le cadre de ses capacités et en coordination avec les autorités et partenaires compétents, l'ONG-A.SI.BA pourra contribuer aux réponses sanitaires d'urgence.

Cela comprend notamment :

- évaluation rapide des besoins ;
- sensibilisation ;
- référencement ;
- mobilisation communautaire ;
- soutien psychosocial ;
- distribution d'articles essentiels lorsque financée et autorisée ;
- appui aux populations affectées ;
- coordination avec les acteurs sanitaires et humanitaires.

Axe 10. Renforcement des capacités

L'ONG-A.SI.BA favorisera le développement des compétences des acteurs intervenant dans ses programmes.

Les formations pourront porter notamment sur :

- santé communautaire ;
- hygiène et assainissement ;
- nutrition ;
- santé reproductive ;
- protection de l'enfant ;
- santé mentale ;
- premiers secours, selon les compétences et certifications requises ;
- référencement ;
- protection contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- collecte et gestion des données ;
- mécanismes de plaintes et de redevabilité.

VIII. Genre et inclusion

L'ONG-A.SI.BA s'engage à intégrer le genre et l'inclusion dans ses programmes de santé.

L'organisation veillera à :

- favoriser l'accès des femmes et des filles aux services ;
- prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes ;
- intégrer les personnes handicapées ;
- prendre en compte les besoins des enfants et personnes âgées ;
- adapter les activités aux populations vulnérables ;
- lutter contre les discriminations ;
- favoriser la participation des femmes dans les mécanismes communautaires.

IX. Protection contre l'exploitation et les abus sexuels

L'ONG-A.SI.BA applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels dans le cadre de ses activités.

Tout membre du personnel, bénévole, partenaire ou intervenant doit :

- respecter la dignité des bénéficiaires ;
- s'abstenir de tout abus ou exploitation ;
- ne pas utiliser sa position pour obtenir des avantages sexuels ou personnels ;
- respecter les règles de protection applicables ;
- signaler les incidents ou préoccupations selon les mécanismes établis.

Les bénéficiaires doivent pouvoir signaler une situation préoccupante dans un environnement sûr et confidentiel.

X. Mécanisme de plaintes et de retour d'information

L'ONG-A.SI.BA mettra en place ou renforcera des mécanismes permettant aux bénéficiaires de :

- déposer une plainte ;
- signaler un abus ;
- demander des informations ;
- formuler une suggestion ;
- signaler une discrimination ;
- signaler une mauvaise conduite ;
- recevoir une réponse dans un délai raisonnable.

Les mécanismes pourront comprendre :

- boîte à plaintes ;
- numéro téléphonique dédié ;
- point focal communautaire ;
- entretiens confidentiels ;
- réunions communautaires ;
- mécanisme numérique lorsque disponible.

Aucune personne ne doit subir de représailles pour avoir formulé une plainte de bonne foi.

XI. Protection des données et confidentialité

Toute collecte de données sanitaires doit être réalisée de manière responsable.

L'ONG-A.SI.BA s'engage à :

- collecter uniquement les informations nécessaires ;
- limiter l'accès aux personnes autorisées ;
- protéger les dossiers ;
- éviter la diffusion d'informations permettant d'identifier inutilement les bénéficiaires ;
- obtenir les consentements nécessaires lorsque requis ;
- utiliser les données uniquement pour les finalités prévues ;
- respecter les règles applicables en matière de protection des données.

XII. Partenariat avec les structures sanitaires

L'ONG-A.SI.BA travaillera en collaboration avec les autorités sanitaires et les structures compétentes.

Les partenariats pourront porter sur :

- la mise à disposition de personnel selon les cadres autorisés ;
- les campagnes de sensibilisation ;
- les activités communautaires ;
- le référencement ;
- la formation ;
- la collecte et l'analyse des données ;
- les activités de nutrition ;
- la santé reproductive ;
- la santé maternelle et infantile ;
- la santé mentale ;
- les interventions d'urgence.

Toute activité clinique ou médicale devra être réalisée par des professionnels habilités et dans le respect des règles applicables.

XIII. Suivi, évaluation et apprentissage

L'ONG-A.SI.BA mettra en place un système de suivi permettant de mesurer les progrès réalisés.

Les indicateurs pourront notamment porter sur :

- nombre de personnes sensibilisées ;
- nombre de femmes accompagnées ;
- nombre d'enfants orientés ;
- nombre de consultations ou services soutenus dans le cadre des projets ;
- nombre de relais communautaires formés ;
- nombre de campagnes réalisées ;
- nombre de personnes dépistées et orientées ;
- nombre de personnes bénéficiant d'un soutien psychosocial ;
- nombre de plaintes reçues et traitées ;
- taux de satisfaction des bénéficiaires ;

- nombre de structures sanitaires partenaires ;
- couverture géographique des interventions.

Les données seront utilisées pour améliorer la qualité et l'efficacité des programmes.

XIV. Cadre de résultats 2026-2030

Domaine	Résultat recherché	Indicateurs
Accès aux soins	Accès amélioré aux services essentiels	Nombre de bénéficiaires orientés
Prévention	Risques sanitaires mieux prévenus	Nombre de personnes sensibilisées
Santé maternelle	Femmes mieux informées et orientées	Nombre de femmes accompagnées
Santé infantile	Protection sanitaire des enfants renforcée	Nombre d'enfants bénéficiant d'une orientation
Nutrition	Prévention de la malnutrition renforcée	Nombre de personnes sensibilisées/dépistées selon programme
Santé mentale	Soutien psychosocial renforcé	Nombre de personnes accompagnées ou orientées
Santé communautaire	Participation communautaire accrue	Nombre de relais formés
Hygiène/WASH	Bonnes pratiques renforcées	Nombre de ménages/personnes sensibilisés
Protection	Risques d'abus mieux prévenus	Nombre de personnes sensibilisées
Redevabilité	Voix des bénéficiaires mieux prise en compte	Nombre de plaintes traitées

XV. Responsabilités institutionnelles

- **Président Directeur Exécutif** — Il assure l'orientation stratégique, la représentation institutionnelle et la supervision générale de la politique.
- **Direction des programmes** — Elle assure la planification, la coordination et le suivi des programmes sanitaires.
- **Responsable santé** — Il/elle assure la coordination technique des interventions sanitaires et le respect des orientations de la politique.
- **Responsables régionaux et coordinateurs** — Ils assurent la mise en œuvre des activités dans leurs zones respectives et rendent compte des résultats.
- **Personnel et bénévoles** — Ils doivent respecter les principes, procédures, règles éthiques et engagements de l'ONG-A.SI.BA.
- **Partenaires** — Ils sont associés à la mise en œuvre selon les conventions et responsabilités définies dans chaque projet.

XVI. Zones d'intervention

La politique s'applique aux interventions sanitaires de l'ONG-A.SI.BA dans ses zones d'intervention, notamment :

- District de Bamako ;
- Koulikoro ;
- Sikasso ;
- Ségou ;
- Mopti ;
- Bougouni ;
- Kita ;
- Bandiagara.

La couverture géographique pourra évoluer en fonction des besoins, des ressources disponibles, des autorisations et des partenariats établis.

XVII. Mobilisation des ressources

Pour mettre en œuvre cette politique, l'ONG-A.SI.BA recherchera des ressources auprès de :

- partenaires techniques et financiers ;
- agences des Nations Unies ;
- fondations ;
- institutions publiques ;
- organisations internationales ;
- ONG nationales et internationales ;
- mécanismes de financement humanitaire et de développement ;
- entreprises socialement responsables ;
- dons et contributions privées légalement acceptés.

Les ressources mobilisées devront être utilisées conformément aux objectifs approuvés et aux engagements contractuels.

XVIII. Engagement institutionnel final

L'ONG-A.SI.BA réaffirme son engagement à faire de la santé un élément central de son action humanitaire, sociale et de développement.

Elle s'engage à promouvoir une approche qui place la personne et la communauté au centre de l'intervention.

Nous nous engageons à :

Protéger. Prévenir. Sensibiliser. Orienter. Accompagner. Renforcer.

Notre objectif est de contribuer, avec les communautés et nos partenaires, à une amélioration durable de la santé et du bien-être des populations.

XIX. Déclaration officielle

« L'ONG-A.SI.BA s'engage à promouvoir et protéger le droit à la santé, à renforcer l'accès équitable aux services essentiels et à contribuer à la prévention des maladies et à la protection des populations vulnérables. Notre action repose sur la dignité humaine, l'équité, la non-discrimination, la participation communautaire, la confidentialité, la qualité, la transparence et la redevabilité. »

Annexe 1 – Engagement du personnel et des volontaires

Chaque membre du personnel, volontaire, consultant ou intervenant participant à un programme de santé de l'ONG-A.SI.BA s'engage à :

- respecter la dignité de chaque bénéficiaire ;
- respecter les règles de confidentialité ;
- ne pratiquer aucune discrimination ;
- prévenir et signaler les abus ;
- respecter les limites de ses compétences ;
- ne pas fournir d'actes médicaux pour lesquels il n'est pas habilité ;
- protéger les enfants et les personnes vulnérables ;
- respecter les mécanismes de plaintes ;
- gérer correctement les ressources ;
- respecter les politiques et procédures de l'organisation.

Formule d'engagement :

« Je m'engage à respecter et appliquer la Politique institutionnelle de santé de l'ONG-A.SI.BA et à contribuer, dans le cadre de mes responsabilités, à la protection de la dignité, des droits et de la santé des bénéficiaires. »

Champ	À compléter
Nom et prénom	
Fonction	
Date	
Signature	

Fait à Bamako
Pour l'ONG-A.SI.BA — Association Siguída Baara
Le Président Directeur Exécutif
Salif Siré SYLLA